

<https://lyon-ouest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article499>



Scolarité, choix d'orientation et affectation au lycée

- Lycée -

Publication date: jeudi 29 avril 2021

Copyright © CIO Lyon Ouest - Tous droits réservés

RÉUSSIR AU LYCÉE

Donner tous les atouts aux élèves pour construire leur parcours d'avenir.

à† [En savoir +](#)

Inscription et affectation en lycée général et technologique

- Affectation au lycée (post 3e et post 2nde)

à† Voir les procédures d'affectation 2025 dans l'académie de Lyon [ICI](#)

à† Voir la carte scolaire sur le site de la DSDEN du Rhône (encart bleu à droite) : [ICI](#)

Après la 3e

Après la classe de troisième

Entrer au lycée :

- > En voie professionnelle
- > En voie générale et technologique

> L'année de troisième : les dates essentielles

L'année de 3^e comporte un processus d'orientation, pour choisir sa voie : s'orienter vers un CAP, un bac professionnel ou une seconde générale et technologique, et une procédure d'affectation pour demander une formation dans un établissement précis.

Il est nécessaire d'avoir une décision d'orientation favorable du conseil de classe dans la voie souhaitée pour pouvoir y formuler des vœux.

- Février - mars :** Formulation des choix prévisibles d'orientation et avis du conseil de classe. Le conseil de classe donne son avis préconisé concernant les intentions d'orientation.
- Dès le vendredi 4 avril à 14h00 :** Je consulte le Service en Ligne Affectation (SLA) <https://affectationla.ahn.education.gouv.fr/zone-publique> / explore les lycées autour de moi et les formations qu'ils proposent.
- Du lundi 5 Mai à 14h00 au lundi 26 Mai :** Je sais mes vœux. A partir de mon compte Éduscolnet <https://eduscolnet.education.gouv.fr> je demande les lycées et les formations que je souhaite. Si je demande la seconde générale, je verrai quel est mon ou mes lycées de secteur et j'en ai plusieurs. Il est nécessaire d'avoir une décision d'orientation favorable du conseil de classe dans la voie souhaitée pour pouvoir y formuler des vœux.
- Jusqu'au 5 juin :** si besoin, ton établissement saisit ou modifie tes vœux dans l'application Affinet Lycée.
- Vendredi 27 juin à 16h30 :** Résultats définitifs de l'affectation sur le SLA.
- Du 27 juin au 3 juillet :** Inscription au lycée. Tu dois respecter les délais imposés pour l'inscription sinon tu perds ton affectation.

Si je ne suis pas affecté ?

- Jusqu'au 4 juillet :** tu peux être appelé si tu es classé en liste supplémentaire.
- Du 7 juillet au 11 septembre :** si tu n'es pas affecté dans la voie professionnelle, tu peux participer aux tours suivants, en demandant à ton établissement d'origine.

Après une 2nde Générale et technologique

- Choisir ses enseignements de spécialité après la 2de GT pour préparer ses études supérieures (lire l'article sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : [ICI](#))
- Pour avoir la liste des enseignements de spécialité en 1ère générale, cliquer [ICI](#).
- [Visiter le site HORIZON 21](#). Il permet de simuler les combinaisons d'enseignements de spécialité et de voir les perspectives qui s'offrent à vous.
- Après la 2de GT



Après la seconde générale et technologique

- > Intégrer une première générale
- > Intégrer une première technologique



L'année de seconde générale et technologique

L'année de 2^{ème} GT comporte un processus d'orientation, pour choisir entre première générale ou première technologique, et une procédure d'affectation pour demander une série de première dans un établissement précis.

Il est nécessaire d'avoir une décision d'orientation favorable du conseil de classe dans la série souhaitée.

- 2ème trimestre** : Formulation des choix provisoires d'orientation et avis du conseil de classe
- 3ème trimestre** : Formulation des choix définitifs d'orientation et propositions du conseil de classe
- Du 5 mai au 5 juin** : Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*.

Notes tes vœux de 1^{er} sur la fiche préparatoire à l'affectation et remets-la à ton lycée, en respectant les détails. La saisie des vœux dans Affelnet lycée concerne l'affectation en 1^{re} générale et en 1^{re} technologique dans les établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture.

- Du 13 au 17 juin** : Résultats provisoires à l'entrée en 1^{re} technologique.

Si tu n'es pas assuré d'une affectation en 1^{re} technologique, ton chef d'établissement te demande d'ajouter de nouveaux vœux.

- Le 27 juin** : Résultats de l'affectation, transmis par ton établissement.
- Du 27 juin au 3 juillet** : Inscription dans le lycée où tu es affecté.

A savoir

- Aucun enseignement optionnel suivi en seconde ne peut être exigé pour l'entrée en 1^{re}.
- Si tu dois changer de lycée pour rejoindre un dispositif sport - études, tu peux bénéficier d'un bonus spécifique si tu es sportif de haut niveau. Prends contact avec le lycée souhaité.
- Si tu souhaites entrer dans un lycée privé (sous contrat avec l'éducation nationale ou l'enseignement agricole), tu dois prendre contact directement avec le lycée que tu souhaites intégrer.

â† Pour voir la liste des bacs technologiques, cliquer [ICI](#).

â† [Lire l'article de l'ONISEP](#) dédié à l'orientation en 1ère et terminale technologique

Après une année au lycée

- Je veux me réorienter en 1ère professionnelle passerelle



Entrer en 1^{re} professionnelle

- > Après une seconde professionnelle
- > Par une passerelle



Vers la 1^{re} professionnelle - Généralités

Toutes les formations de 1^{re} professionnelle ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives. Dans les établissements publics, les places se répartissent en trois catégories :

- Les places destinées aux élèves de 2^{ème} pro qui continuent en 1^{re} pro dans le même domaine : ces élèves sont prioritaires.
- Les places libérées par les élèves de 2^{ème} pro qui ne continuent pas en 1^{re} pro dans leur lycée et qui sont disponibles pour d'autres élèves. Ce sont les « 1^{re} pro passerelles ».
- Les places réservées aux élèves venant de certaines sections (2^{ème} générale et technologique, 2^{ème} GTT, F2O et 1^{re} CAP). Ce sont les « 1^{re} pro parcours fléchés ».

Les dates essentielles

- De septembre à mai** : Période d'information et de réflexion
- Du 5 mai au 5 juin** : Ton établissement saisit tes vœux dans Affelnet lycée*.
- Le 22 mai** : date limite pour la constitution de ton dossier 1^{re} pro parcours fléchés (si nécessaire)
- Le 27 juin** : Résultats de l'affectation, transmis par ton établissement.
- Du 27 juin au 3 juillet** : Inscription dans le lycée dans lequel tu es affecté.
- A partir du 7 juillet 2025** : si tu n'es pas affecté, tu peux participer au tour suivant, en demandant à ton établissement d'origine.

â† Voir toutes les procédures d'inscription dans la voie professionnelle en ligne sur [le site de la DSDEN du Rhône](#)

Faire le choix de l'enseignement agricole

Si vous envisagez une orientation vers un lycée public agricole, les procédures d'affectation sont spécifiques.

- Consultez le site de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de la région Auvergne-Rhône-Alpes : [ICI](#)
- Consultez le guide des formations de l'enseignement agricole en Auvergne-Rhône-Alpes : [ICI](#)

Bien préparer mon BAC et mon entrée dans le supérieur

à l' Lire l'article sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : [ICI](#)